

Université Mustapha STAMBOULI -Mascara-
Faculté des sciences de la nature et de la vie
Bibliothèque de la faculté



جامعة مصطفى اسطمبولي - معسكر -
كلية علوم الطبيعة والحياة
مكتبة الكلية

Règlement interne de bibliothèque

Pour le bon fonctionnement de la bibliothèque de la faculté, ce dispositif a été mis en place, qui vise à fixer les règles liées à l'utilisation de la bibliothèque et les conditions pour bénéficier de ses services.

ACCES A LA BIBLIOTHEQUE

L'entrée à la bibliothèque de la faculté est dédiée :

- Aux enseignants et étudiants inscrits dans les différentes facultés de l'Université de Mascara.
- Pour les enseignants et étudiants des autres universités dans le cadre de la coopération entre les bibliothèques universitaires.

Carte de lecteur :

L'établissement de la carte de lecteur se fera sur la présentation des documents suivants :

- Attestation d'inscription pour les étudiants (es).
- Attestation de travail pour les enseignants.
- Deux (02) photos d'identité.

Note : la carte de lecteur est personnelle, l'utilisateur est seul responsable de sa carte.

- En cas de perte ou de vol vous êtes dans l'obligation de prévenir la Bibliothèque pour bloquer la carte.

Horaires de travail :

Les lecteurs sont tenus de respecter les horaires de travail :

Tous les jours de la semaine : de 08h00 à 16h00.

PRET

Catégorie	Type de prêt	Nombre de documents	Durée de prêt
Enseignants	externe	04	30 jours
Etudiants	externe	02	07 jours

La consultation sur place des documents :

- ✓ Est autorisée à l'ensemble des étudiants et enseignants de l'Université, ainsi qu'à tous les affiliés des autres universités sur présentation d'une autorisation d'accès avec la pièce d'identité.

Renouvellement du prêt :

- ✓ Pour renouveler le prêt, le document emprunté doit être retourné à la bibliothèque et peut être livré au même emprunteur à condition que le livre ne soit pas demandé.

SANCTIONS

Retard de la restitution des documents :

Tout retard des documents prêtés entraîne ce qui suit :

1. Un jour de retard = 07 jours d'exclusion.
 2. Deux jours de retard = 15 jours d'exclusion.
 3. Trois jours de retard = 30 jours d'exclusion
- Dans le cas de non restitution des documents le département sera avisé pour prendre les procédures nécessaires.

Détérioration ou perte de documents :

- La détérioration du document ou la perte, le lecteur doit le remplacer par le même document ou bien le rembourser comme suit :
- Etudiants : cinq (05) fois le prix du livre.
 - Enseignants : sept (07) fois le prix du livre.

OBLIGATIONS

Les usagers de la bibliothèque s'engagent à :

- Respectez le personnel et les usagers de la bibliothèque.
- Prendre soin des documents mis à la disposition.
- Préserver l'hygiène de la bibliothèque
- Préserver les moyens et l'équipement de la bibliothèque.
- Restez calme.

INTERDICTIONS

Strictement interdite :

- Entrer dans les magasins de la bibliothèque, quelle qu'en soit la raison.
- Manger, boire et fumer.
- Déplacer les tables de leurs places.
- Tout comportement contraire à la moralité publique de la Bibliothèque

Quiconque contrevient au présent règlement est exposé à :

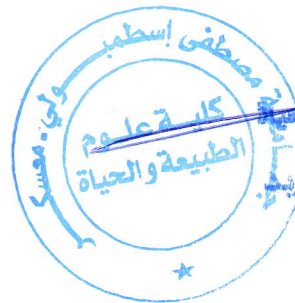
- Avertissement ou une demande de quitter les lieux.
- Exclusion finale de la bibliothèque

**Le responsable
de la bibliothèque**

Le doyen



مسؤول المكتبة
وزيندي دحو



عميد كلية علوم الطبيعة والحياة
الأستاذ: لخضر بلحم